

MUTATIONS

Début : à partir du 1er juillet de l'année en cours

La période de mutation à caractère exceptionnel prend fin :

Pour l'E.N., le 30 novembre, (sauf pour les licences « loisir » et « cadre »),

Pour les nationales 1, 2 et 3, avant la dernière journée des matchs « aller » inscrite au calendrier, de la division concernée où évolue le club recevant

MAJ

07/07/2025

	NOM	PRENOM	Club quitté	Accord club quitté	Club d'accueil	N° Licence	Accord CFBF
1	DELATTRE	Thomas	HORNETS LE CANNET	01/07/2025	HYERES	O146567	07/07/2025
2							
3							
4							
5							